

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2022-29

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 7 Absent(s) : 3 Pouvoir(s) : 2</p>	<p><b>Le cinq décembre deux-mil vingt-deux</b> à dix-huit heures et trente minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 25 novembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 25 novembre 2022 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD. <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI, Serge PASSERAT, Loïc TARDY <u>Procuration(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET - Serge PASSERAT donne pouvoir à Dominique THEVENET <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET</p>
<p><b>Vote</b> <b>Pour : 9</b> Contre : 0 Abstention : 0</p>	

**Décision Modificative n°2 – Budget Principal 2022**

Mourad BELMESSIKH, adjoint aux finances, informe les conseillers municipaux qu'une subvention perçue en 2021 au titre des amendes de police a été mal imputée et le SCG de Rumilly nous demande de corriger cette erreur d'imputation par l'émission d'un mandat au 1332 et l'émission d'un titre au 1342.

Aucun crédit n'a été prévu au compte 1332 lors du vote du budget 2022 et une décision modificative est donc nécessaire pour réaliser ces écritures correctives.

Il propose d'effectuer des virements de crédits depuis le chapitre de dépenses imprévues d'investissement (020) et depuis le chapitre 21-article 21318 au chapitre 13-article 1332 - Taxe d'aménagement :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	27 000.00 €			
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>27 000.00 €</b>			
D 1332 : Amendes de police		30 030.00 €		
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>		<b>30 030.00 €</b>		
D 21318 : Autres bâtiments publics	3 030.00 €			
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 030.00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>30 030.00 €</b>	<b>30 030.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** par Décision Modificative n°1 d'effectuer les révisions de crédits comme indiquées dans le tableau ci-dessus

Le secrétaire de séance,  
Laury CICLET




Le Maire,  
Christian VERMELLE  
MAIRIE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS  
12 DEC. 2022  
ARRIVEE